

2009, un exercice marqué par la crise et l'engagement de l'État pour soutenir l'économie

Un plan de relance pour favoriser la reprise

Les comptes 2009 ont été marqués par le plan de relance de l'économie en faveur des entreprises et des ménages adopté par l'État fin 2008, en réponse à la crise financière et économique.

L'État a doté en capital le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) à hauteur de 9,8 milliards €, pour lui permettre de remplir sa mission de soutien aux entreprises stratégiques porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

Le secteur automobile a bénéficié d'un soutien important : des prêts ont été accordés aux constructeurs pour 6 milliards €.

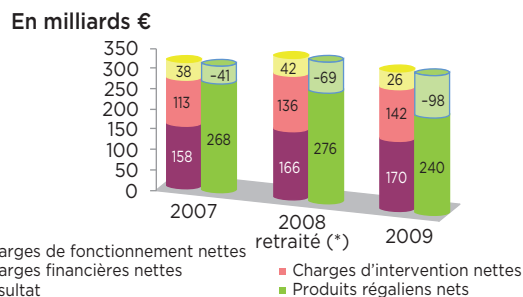
Le plan de relance a pesé sur le résultat de l'exercice. L'État a renforcé sa politique de redistribution pour soutenir la croissance. L'action en faveur des ménages s'est élevée à 3 milliards €.

Les transferts aux entreprises se sont élevés à 2 milliards €, dont 840 millions € destinés à renforcer la capacité d'intervention d'OSEO, organisme de garantie des emprunts des PME.

Le plan de relance inclut également un volant de mesures au profit des collectivités territoriales, dont l'avance du versement du fonds de compensation de la TVA pour 4 milliards €.

Une conjoncture difficile qui a pesé sur l'exercice

Le **résultat comptable** s'établit à **- 97,7 milliards €** au 31 décembre 2009, en baisse de 28,7 milliards € par rapport à l'exercice précédent.



Le **solde comptable** doit être analysé par rapport à la spécificité de l'État dont l'objectif est d'assurer des missions de service public. Le solde en comptabilité patrimoniale se distingue du solde budgétaire, qui est calculé sur la base de la comptabilité de caisse.

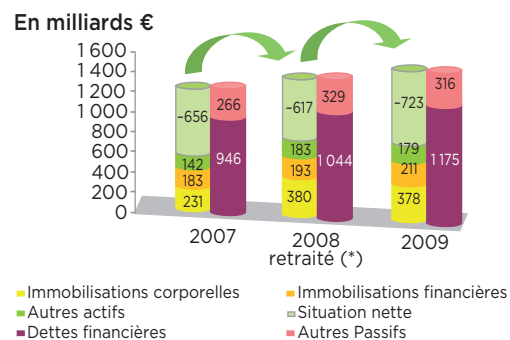
Le ralentissement de l'activité économique a accentué la dégradation du résultat de l'exercice.

Le principal impact provient d'une baisse significative du produit de l'impôt sur les sociétés de 20,5 milliards €. Les revenus issus des participations détenues par l'État dans les entreprises (dividendes) diminuent également de 2 milliards €.

En 2009, le nouveau régime du revenu de solidarité active a été mis en place.

Enfin, les charges financières nettes ont diminué en raison principalement d'opérations 2008 non récurrentes telles que les reprises de dettes de divers organismes pour 12,9 milliards € (FFIPSA, Charbonnages de France et ERAP).

La conjonction des effets de la dégradation de la situation économique et des mesures du plan de relance a augmenté la dette de 131 milliards €.



L'analyse de la **situation nette** permet de mesurer dans quelle proportion les actifs contrôlés par l'État couvrent ses engagements. Ce solde doit néanmoins être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est pas valorisée à l'actif et les régimes de retraite ne sont pas intégrés au passif.

Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Le **solde budgétaire** s'élève à **- 137,5 milliards €** au 31 décembre 2009 comparé à un résultat patrimonial de **- 97,7 milliards €**.

La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La **comptabilité patrimoniale** est une comptabilité en droits constatés qui reflète la situation patrimoniale de l'État en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

À titre d'exemple, les acomptes d'impôts sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat patrimonial de l'année N+1, au moment du dépôt de la déclaration d'impôt sur les sociétés.

L'écart sans précédent entre le solde budgétaire et le résultat comptable s'explique principalement par :

- les dépenses d'investissement (26,7 milliards €) intégrées dans le solde budgétaire de l'exercice alors qu'elles sont inscrites en comptabilité générale comme des actifs durables qui vont accroître la valeur patrimoniale de l'État ;
- les acomptes d'impôts sur les sociétés (8 milliards €) (voir encadré).

*) Les comptes 2008 ont été retraités pour faciliter leur comparaison.

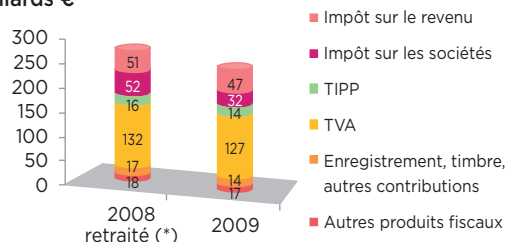


Un résultat de l'activité de l'État dégradé par le contexte économique et les mesures de relance

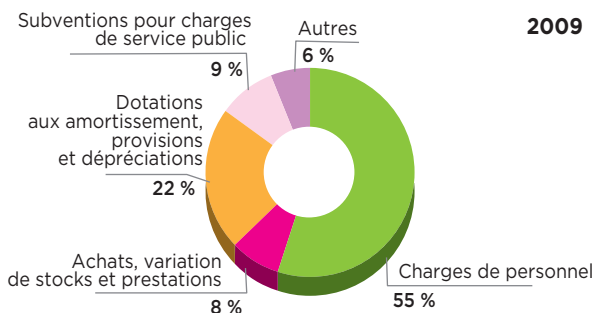
Une forte baisse des produits d'IS en raison de la dégradation des résultats des entreprises

Les produits fiscaux sont en forte baisse sur l'exercice 2009 (- 12 %) pour s'établir à 251 milliards € et à 240 milliards € en nets une fois déduites les ressources propres de l'Union européenne. Cette diminution résulte essentiellement de la baisse significative des produits de l'impôt sur les sociétés traduisant la dégradation des bénéfices fiscaux 2008 des entreprises sur la base desquels le solde de l'impôt sur les sociétés est acquitté en 2009.

En milliards €



Le fonctionnement de l'État - Des charges de personnel qui restent prépondérantes



Les charges de fonctionnement nettes s'élèvent à 170 milliards €, dont 72 milliards € de produits de fonctionnement. Les charges de fonctionnement brutes (242 milliards €) comprennent :

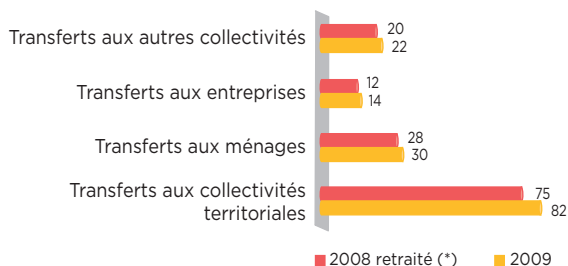
- les dépenses nécessaires pour accomplir son activité en propre. 55 % de ces dépenses concernent les charges de personnel (y compris charges de pension) ;
- les subventions pour charges de service public pour 20 milliards €. Il s'agit des dépenses de fonctionnement des entités contrôlées par l'État qui accomplissent en son nom une mission de service public.

Des actions de redistribution de l'État renforcées par le plan de relance

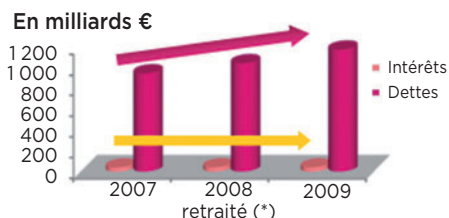
Les activités de redistribution de l'État s'élèvent à 148 milliards € en 2009 (contre 135 milliards € en 2008). Elles concernent les transferts au bénéfice de tiers au titre principalement :

- des dépenses globales de fonctionnement des collectivités territoriales ;
- des aides accordées aux ménages (bourses scolaires, allocations logement, allocation adulte handicapé, indemnisation du chômage) ;
- des exonérations et autres dispositifs d'aides aux entreprises (exonérations de cotisations sociales au titre des contrats d'apprentissage et des emplois Outre Mer).

En milliards €



Des intérêts de la dette qui restent stables en dépit d'une hausse de l'endettement



86 % des charges financières concernent les intérêts financiers qui enregistrent une légère diminution en 2009 malgré un accroissement de la dette, et ceci, en raison de la diminution des taux d'intérêt (baisse de 1 % de la part relative des intérêts entre 2008 et 2009).

(*) Les comptes 2008 ont été retraités pour faciliter leur comparaison.



Un patrimoine de l'État enrichi des actifs mis en concession

Des immobilisations corporelles dont le périmètre a été élargi des concessions

Les **immobilisations corporelles** représentent un élément majeur du patrimoine de l'État et s'élèvent en valeur nette à **378 milliards €** en 2009 (380 milliards € en 2008).

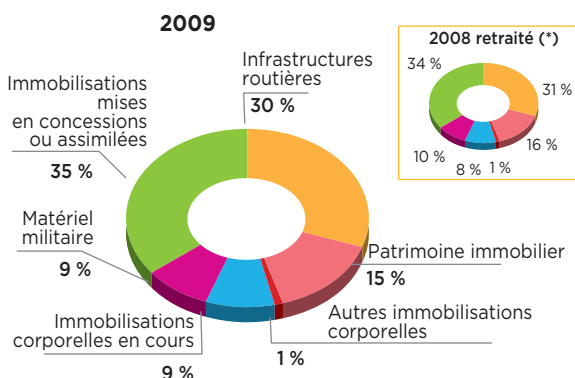
Elles incluent désormais **les actifs mis en concession** par l'État qui ont été valorisés pour la première fois à la clôture 2009. Ces actifs représentent au 31 décembre 2009 une valeur de 131,5 milliards € et concernent principalement des concessions autoroutières mais aussi des concessions aéroportuaires, ferroviaires et portuaires. Les comptes 2008 ont été retraités pour assurer leur comparabilité.

Les infrastructures routières représentent 115 milliards € et regroupent les routes nationales, les autoroutes et les ouvrages d'art (ponts, tunnels) associés non concédés. La baisse de 1,6 milliard € par rapport à 2008 résulte essentiellement de la valorisation du réseau routier (variation des indices).

Le patrimoine immobilier de l'État (58 milliards €) comprend les terrains (3 milliards €) et les constructions (55 milliards €). Les constructions se répartissent pour 15 % au titre des biens dits « spécifiques », principalement des établissements pénitentiaires, et 75 % au titre des autres bâtiments dits « non spécifiques » abritant des activités administratives. Sa valeur diminue de 1,7 milliard € par rapport à 2008 principalement du fait des fluctuations de prix du marché immobilier en 2009.

Afin d'entretenir son patrimoine et d'améliorer la qualité du service public, l'État procède chaque année à des investissements. En 2009, l'effort d'investissement sur les immobilisations corporelles s'est élevé à environ **12 milliards €**.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la gestion du parc immobilier de l'État est suivie dans le logiciel « Chorus », nouvel outil informatique intégré destiné à la gestion financière, budgétaire et comptable de l'État.



Les concessions sont les contrats par lesquels l'État confie à une personne physique ou morale – généralement de droit privé – l'exécution d'un service public, à ses risques et périls, pour une durée déterminée et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers de services publics.

Participations : l'État renforce sa participation dans le FSI

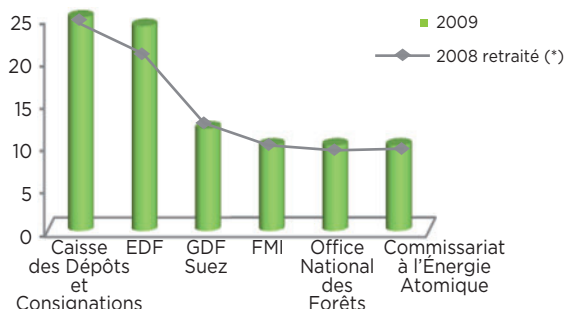
Les immobilisations financières sont constituées principalement des **participations** que l'État détient dans près de 1 000 organismes (institutions internationales, établissements publics, entreprises).

La valeur nette des participations de l'État s'élève à **194 milliards €** au 31 décembre 2009 (soit 31 % de l'actif immobilisé), en hausse de 14 milliards € par rapport à fin 2008.

Les principaux mouvements 2009 concernent :

- La dotation de l'État au capital du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) :
 - par apport en nature de titres à hauteur de 6,9 milliards €, compensé par une diminution de 5,3 milliards € correspondant à la valeur nette comptable des titres apportés ;
 - par la souscription aux augmentations de capital en numéraire à hauteur de 2,9 milliards €.
- L'amélioration de la valeur des entreprises (notamment EDF) qui a conduit à une reprise des dépréciations antérieurement constatées à hauteur de 4,5 milliards €.

En milliards €



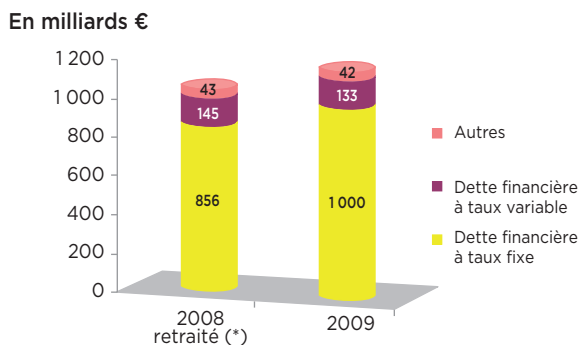
Principales participations au 31 décembre 2009

(*) Les comptes 2008 ont été retraités pour faciliter leur comparaison.



Des engagements assumés au service de l'action publique

La hausse de l'endettement en réponse à la crise économique



La **dette financière** de l'État s'élève à **1 175 milliards €** au 31 décembre 2009, en augmentation de 13 % par rapport au 31 décembre 2008.

Cette hausse reflète essentiellement la mobilisation des finances publiques pour relancer la croissance.

L'émission des titres de dettes à court et moyen terme a bénéficié d'un contexte favorable de baisse des taux d'intérêts.

Des autres passifs de l'État qui reflètent ses actions de redistribution

Les **autres passifs** de l'État s'élèvent à 316 milliards € en 2009 contre 329 milliards € en 2008 et sont composés des engagements de l'État envers :

- les opérateurs des politiques de l'État (CNRS, ONF, CEA)
- les ménages, les entreprises, les organismes de Sécurité Sociale et les collectivités territoriales au titre de ses activités de redistribution dans le cadre de l'exercice de ses missions régaliennes.

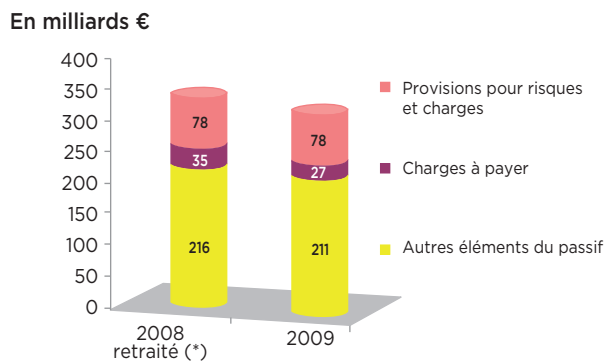
Ces engagements sont ventilés entre provisions pour charges, dettes non financières et charges à payer.

L'État comptabilise par ailleurs en provisions pour risques les montants qu'il pourrait être amené à payer dans le cadre des litiges, principalement fiscaux.

Les autres éléments du passif comprennent la dette constatée en contrepartie des actifs remis en concession ainsi que les disponibilités déposées par les correspondants du Trésor.

La baisse de **13 milliards €** entre 2008 et 2009 est notamment imputable à la diminution des dettes de l'État au titre :

- des crédits de TVA suite aux mesures fiscales du plan de relance visant à favoriser la trésorerie des entreprises,
- des acomptes d'impôts sur les sociétés versés par les entreprises en 2009 suite à la dégradation des bénéfices fiscaux 2008.



Les engagements hors-bilan : les retraites et les garanties accordées par l'État

Les **engagements hors-bilan** de l'État se composent essentiellement des engagements de retraite des fonctionnaires et agents publics relevant des régimes spéciaux mais également des garanties accordées par l'État.

Les engagements pour la retraite des fonctionnaires sont évalués à **1 143 milliards €** au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, les besoins de financement du régime de retraite des fonctionnaires sont évalués à **556 milliards €** et ceux des

régimes spéciaux subventionnés par l'État à **198 milliards €** au 31 décembre 2009.

Les garanties octroyées en 2008 aux établissements bancaires et financiers dans le cadre des mesures de soutien de la capacité de financement de l'économie se sont matérialisées dans les comptes 2009 par des produits financiers versés en rémunération de ces garanties pour 322 millions € par la SFEF (Société de financement de l'économie française), et pour 152 millions € par DEXIA.

La comparabilité des comptes désormais assurée

À compter de 2009, la comparaison des exercices est améliorée dans la mesure où les comptes 2008 figurant au Compte Général de l'État intègrent les changements de méthodes et corrections d'erreurs intervenus en 2009.

Ainsi les comptes 2008 ont été retraités au titre des actifs mis en concession antérieurement à 2006 qui ont été valorisés pour la première fois à la clôture 2009.

*) Les comptes 2008 ont été retraités pour faciliter leur comparaison.